



## ALIÉNATION DE BIENS

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Bécancour a aliéné, en faveur de :

- 9498-8540 Québec inc., le lot numéro 6 620 758 du cadastre du Québec, au prix de 52 649,00 \$, taxes en sus;
- Hydrofib inc., le lot numéro 6 620 759 du cadastre du Québec, au prix de 60 522,99 \$, taxes en sus.

Ville de Bécancour, le 5 septembre 2024.

M<sup>e</sup> Isabelle Auger St-Yves  
Greffière de la Ville